

# FORMATIONS BÉNÉVOLES

## BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION BÉNÉVOLE (STAGE INTER)

### À retourner au service formation

- Soit par courrier à France Alzheimer et maladies apparentées, 11, rue Tronchet, 75008 Paris.
- Soit par mail à [formation@francealzheimer.org](mailto:formation@francealzheimer.org).

### Participant

Madame  Monsieur   
Prénom: ..... Nom: .....  
Adresse: .....  
Code postal: ..... Ville: .....  
Tél.: ..... E-mail: .....@.....  
Fonction dans l'association: ..... n° adhérent: .....

**Dans le cas d'une inscription d'un/e psychologue sur la Formation initiale des binômes pour la formation des aidants, merci de joindre la photocopie de son numéro ADELI (obligatoire).**

### Identité de l'association

Adresse: .....  
Code postal: ..... Ville: .....  
Tél.: ..... Fax: .....  
E-mail: .....@.....  
Nom du (ou de la) président(e): .....

### Inscription au stage

Intitulé du stage: .....  
Session du: ..... / ..... / ..... au: ..... / ..... / .....  
Lieu de la formation: .....  
Le participant a-t-il les prérequis? (cf. fiche programme) Oui  Non   
Fait à: ..... Le: ..... / ..... / .....

### (signature du (ou de la) président(e) obligatoire)

Chaque stagiaire organise son déplacement et son hébergement. Nous vous recommandons fortement de réserver votre trajet ainsi que votre hébergement avec l'option «échangeable et remboursable»

Le remboursement des frais se font par l'Union et uniquement sur présentation des justificatifs:

- hébergement à hauteur de 110€/nuit maximum (petit-déjeuner inclus);
- repas à hauteur de 20€ maximum;
- train: sur la base d'un aller-retour en 2e classe;
- voiture: plafond de remboursement > 170 km par trajet aller/retour (hors péage et parking).

# FORMATIONS BÉNÉVOLES 2021/2022

## INFORMATION CONCERNANT L'ORGANISATION DES FORMATIONS

Les bénévoles peuvent participer aux stages de formation organisés en INTER aux dates indiquées sur chacune des fiches formations ainsi qu'aux stages organisés en INTRA au sein de leur association. Le président doit s'assurer dans tous les cas de la réelle motivation du candidat et de son implication dans l'association. Le suivi de formations organisées par l'Union doit aboutir à la mise en place d'actions à destination des familles ou des personnes malades.

### Comment faire pour participer à une formation ?

#### Stages en INTER (sessions inscrites au catalogue à Paris et à Lyon)

L'inscription des bénévoles au stage souhaité se fait à l'aide du bulletin d'inscription (page 45). Il est à renvoyer dûment complété et signé au service formation de l'Union. Les stages sont limités à 14 bénévoles (variable selon les recommandations sanitaires applicables). Les suivants sont inscrits sur liste d'attente. En cas d'annulation, il est impératif de prévenir au plus tôt le service formation de l'Union. N'oubliez pas qu'un désistement peut profiter à des bénévoles sur liste d'attente. Les stagiaires seront informés de l'adresse du lieu de formation sur la convocation qu'ils recevront. Les formations se déroulent de 9h15 à 17h15 (sauf le vendredi: 9h15-16h45), avec une pause déjeuner.

#### Stages en INTRA (en région)

La demande de formation décentralisée se fait à l'aide du formulaire disponible sur l'Extranet (Formations/Formations des bénévoles), à remplir par le responsable de l'association et à renvoyer complété au service Formation de l'Union. Tous les thèmes de formation peuvent être organisés de manière décentralisée au sein des associations. Il est nécessaire cependant de réunir au moins 10 bénévoles pour organiser une session. Une fois la formation organisée en collaboration avec l'Union, il revient à l'association de convoquer les bénévoles.

### Frais de transport, d'hébergement et de restauration

L'ensemble de ces frais sont pris en charge par l'Union sur présentation des justificatifs:

- 110 € / nuit maximum pour l'hôtel (petit-déjeuner inclus);
- remboursement du trajet en train en 2ème classe;
- 170 km maximum pour un trajet aller-retour en voiture (hors péage et parking);
- 20 € par repas.

Une fois la note de frais reçue par l'Union, les bénévoles seront remboursés sous 3 semaines. Nous vous recommandons fortement de réserver votre trajet ainsi que votre hébergement avec l'option « échangeable et remboursable ». Les trajets en avion ou en taxi, ainsi que l'arrivée la veille de la formation, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable.